



# ENSEMBLE SCOLAIRE NOTRE DAME LE PARTERRE

NOM et Prénom de l'élève : \_\_\_\_\_ Classe : \_\_\_\_\_

## REGLEMENT DU COLLEGE

### HORAIRES :

Matin : 8h00 – 11h55  
Après-midi : 13h45 – 16h45

Les élèves doivent arriver dans l'établissement **5 minutes à l'avance soit à 7h55 et à 13h40**. Aucune sortie, pendant les heures de cours, ne sera autorisée, sauf avis écrit de la famille. De plus, il est strictement interdit de stationner sur la voie publique devant l'établissement. Toute absence de professeur est remplacée dans la mesure du possible. Dès que la cloche sonne (8h-10h05-13h45-15h50) les élèves se mettent immédiatement en rang dans la case réservée à leur classe et attendent calmement leur professeur.

Le portail ouvrira ses portes tous les jours à 13h30.

### ABSENCES :

Toute absence doit être justifiée par un mot d'excuses.

Attention, plusieurs absences non justifiées seront signalées au Rectorat par l'Etablissement.

### RETARDS :

Tout retard doit être validé par l'assistant de vie scolaire pour que l'élève intègre le cours.

### ADMINISTRATIF :

Il est rappelé aux parents que les documents concernant leur enfant doivent être ramenés en temps et en heure afin de ne pas gêner la bonne marche de l'établissement.

### DEGATS :

Le collège a fait un effort de rénovation. Toute dégradation volontaire des locaux et du matériel entraînera un remboursement proportionnel à l'importance des dégâts et une sanction pour l'élève.

### EDUCATION PHYSIQUE :

Les élèves dispensés d'éducation physique pour raison de santé, devront remettre à leur professeur un certificat médical. Malgré les dispenses, l'élève doit être présent aux cours d'EPS sauf décision exceptionnelle du professeur. **La tenue de sport est obligatoire pendant les cours d'E.P.S.** sous peine de sanction. Les lingettes corporelles sont vivement recommandées.

### TENUE :

Une tenue correcte est exigée pour venir au collège. Maquillage voyant, vêtements décolletés, jupes ou shorts trop courts, tee-shirts trop courts ou avec inscription, cheveux teints de couleur voyante sont interdits.

Les casquettes et les capuches doivent être enlevées en rentrant en cours et sont autorisées en EPS (après demande auprès du professeur d'EPS).

Les sous-vêtements ne doivent pas être apparents.

### TRAVAIL :

Le travail demandé par les professeurs doit être accompli de façon satisfaisante **pour le jour voulu** : leçons apprises, devoirs soignés et approfondis et avoir le matériel nécessaire. Tout

17 rue Courbezou 34600 Bédarieux

TEL : 04 67 23 00 20- E-MAIL : [notredame-leparterre@orange.fr](mailto:notredame-leparterre@orange.fr) – PAGE FACEBOOK



# ENSEMBLE SCOLAIRE NOTRE DAME LE PARTERRE

manquement à cette règle justifie une sanction (devoir supplémentaire ou retenue). Les parents seront alors avisés du relâchement dans le travail, par lettre, par téléphone ou par mail.

Le changement de classe aux interours doit se faire rapidement.

## **NOURRITURE :**

Nourriture et boissons sont interdites en cours.

## **ECOLE DIRECTE :**

Chaque élève disposera d'un accès à « Ecole Directe » grâce aux identifiants donnés par l'établissement à la rentrée scolaire. Cela permettra d'établir les contacts avec les professeurs et l'assistant de vie scolaire pour les absences, les retards, les dispenses.

## **SANCTIONS :**

- Puntion simple donnée par le professeur.
- Convocation au bureau de l'assistant d'éducation.
- Au bout de plusieurs observations, à la libre appréciation de l'enseignant, 1 heure de retenue sera donnée à l'élève concerné.
- Retenue donnée directement pour insolence, refus de travail, violence entre élèves, dégradation de matériel.
- **Retenues : trop de retenues entraîneront un conseil d'éducation et une mise sous contrat**
- **Les retenues sont effectuées le vendredi de 16h à 18h**
- Convocation au bureau de la Directrice, suivie d'un avertissement,
- Conseil d'éducation
- **Conseil de discipline avec présence obligatoire de la famille pouvant décider d'une exclusion temporaire ou définitive.**

## **CAS DISCIPLINAIRES :**

- Impolitesse ou insolence à l'égard de tout adulte.

**LA CIGARETTE EST STRICTEMENT INTERDITE. C'EST UN CAS D'EXCLUSION. TOUTE SUBSTANCE ILLICITE INTRODUITE DANS LE COLLEGE ENTRAÎNERAIT UN RENVOI IMMEDIAT ET DEFINITIF.**

**Les objets dangereux sont strictement proscrits (couteaux, briquets, cutters...) et sont également passibles d'un renvoi immédiat et définitif.**

Toute attitude agressive (langage et comportement) entre élèves sera immédiatement signalée aux parents et sanctionnée.

Les retenues devront être effectuées au jour et à l'heure indiqués, sauf motif grave dont les parents voudront bien nous prévenir à l'avance. La non-observation de ce point du règlement entraînerait **une exclusion temporaire.**

En cas de conflit avec l'établissement, l'élève ne peut être représenté que par ses parents ou tuteurs légaux; en aucun cas par un homme de loi.

## **OBJETS STRICTEMENT INTERDITS :**

**Les portables, les montres connectées, les tablettes sauf à usage pédagogique soumis à l'autorisation de l'établissement.**

Pour ces objets interdits, le collège décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol. Si toutefois, un élève est pris en possession de l'un de ces objets, il sera systématiquement confisqué et ne sera rendu qu'aux parents.



## ENSEMBLE SCOLAIRE NOTRE DAME LE PARTERRE

En cas de besoin, le portable peut être laissé au bureau de la directrice ou de l'assistant d'éducation et rendu le lendemain (après avertissement téléphonique aux parents).

### **RELATIONS PARENTS-PROFESSEURS :**

A la fin du 1er trimestre, une réunion parents-professeurs, à laquelle nous attachons beaucoup d'importance, est prévue. Toutefois, si vous rencontrez un problème d'emploi du temps, veuillez demander immédiatement un rendez-vous au professeur principal, en téléphonant au collège, pour remplacer la réunion.

Signature de l'élève

Signature des parents